

LE

SPORT UNIVERSEL

ILLUSTRÉ



AU CONCOURS DE VALENÇAY
HERMINE DE GREUILLE RAPPORTANT UN FAISAN A SON CONDUCTEUR GAILLARD

CHRONIQUE

COMME tous les ans, en même temps que le chômage, les questions d'ordre général reprénnent leurs droits auprès des sportsmen.

Cette fois, c'est le rapport de M. Fernand David qui aura fourni à chacun l'occasion de développer sa thèse.

Dans les grands quotidiens, *Auteuil-Longchamp*, le *Jockey* et *Paris-Sport*, les trois leaders ont consacré des articles pleins de talent à la question de savoir si la sélection telle qu'on la pratique remplit bien son but.

Sans se prononcer sur le fond notre ancien collaborateur, M. Maurice Larivière, dans *Paris-Sport*, s'est appliqué surtout à exalter le mérite de la race pure dans la forme où elle s'épanouit aux environs de 1860. Nul ne peut contester la prépotence en Angleterre de Stockwell et en France de Monarque. Or, ces deux chefs de race, dont l'influence reste encore puissante, étaient l'expression d'un système. C'est sur des carrières longues et dures, dans des épreuves d'endurance d'une invraisemblable sévérité qu'ils ont assis leur renommée, qu'ils ont acquis les droits et le pouvoir de perpétuer la race. Cet énoncé dispense de conclure.

Dans *Auteuil-Longchamp*, le brillant chroniqueur qu'est Saint-Georges ; dans le *Jockey*, notre éminent confrère, M. Georges Baltazzi se rencontrent dans cette pensée commune, que les meilleurs reproducteurs ne sont pas ceux qui ont fait preuve exclusivement d'endurance mais bien ceux qui, sur toutes les distances et aux divers âges de leur carrière, ont montré une forme constante.

On peut sans contradiction se rallier à la thèse de M. Maurice Larivière et à celle de ses opposants. Une fois de plus, à notre avis, la discussion s'égaré parce que le problème se pose mal.

Il y a deux façons de comprendre les courses. Le sportsman pur les considère en elles-mêmes. Elles sont un moyen et une fin. Pour lui, le meilleur reproducteur est celui qui transmet de générations en générations l'ensemble des qualités qui conduisent à la victoire. L'étalon qui a donné le plus grand nombre de vainqueurs, parmi lesquels sortiront de nouveaux étalons, est le dépositaire sacré de toutes les vertus de la race ; on s'incline sans le discuter.

Il est un autre point de vue. On peut refuser à la course le droit d'être un but, et ne la considérer que comme un moyen. Dans ce cas, il convient d'abord de définir le but pour rechercher les moyens de l'atteindre.

Si l'objectif est de perpétuer une race de chevaux de courses présentant au plus haut degré les qualités de vitesse qui assurent un spectacle sportif, il faut reconnaître que le régime actuel est sans rival. Ce sont, en effet, les exigences du spectacle qui ont fait des courses ce qu'elles sont aujourd'hui. Les épreuves de 6.400 mètres en partie liée qui avaient servi au début à sélectionner les reproducteurs, présentaient un caractère de critérium indiscutable, mais n'offraient qu'un intérêt très restreint. Le vainqueur gagnait souvent d'une distance (200 mètres), ce qui dispensait du reste de recommencer la course. On cite dans les annales du turf les arrivées disputées. Aussi le grand public n'y prenait-il que fort peu de plaisir. D'autre part, fort rares étaient les animaux capables de répéter des épreuves aussi sévères. Si les lauréats présentaient toutes les garanties réclamées par les plus exigeants pour créer une race supérieure, les sujets de seconde classe étaient presque inutilisables sur l'hippodrome, accessible seulement aux chevaux d'âge.

Pour contenter à la fois les propriétaires désireux de voir leurs élèves débiter de bonne heure pour leur permettre d'employer les animaux à aptitudes limitées, et pour attirer le public avide des luttes à l'arrivée, on supprimait les courses en partie liée, et l'on créait ces épreuves devenues classiques où se rencontraient les chevaux de trois ans. L'expérience a semblé démontrer que les poulains vainqueurs de ces épreuves hâtives restaient les meilleurs pendant toute leur carrière. On en a vite conclu qu'il était inutile de faire courir au delà d'un certain âge et sur de longues distances, puisque la supériorité d'un futur étalon pouvait s'affirmer de bonne heure et sur les parcours moyens affectionnés du public.

Ainsi paraissaient conciliés les exigences supérieures de la race, les intérêts des propriétaires et le goût du public.

Pendant longtemps ce compromis n'a pas été discuté. La force de

la vitesse acquise a conservé la prééminence aux reproducteurs expression du régime ancien.

Ce sont les fils et petits-fils des héros primitifs qui ont conservé la première place sur le turf et au stud. Stockwell et Monarque, chacun dans leur pays d'origine, étaient les dignes continuateurs des Eclipse, des Pot 8 Os, des Waxy, de Whalebone gagnants des épreuves de longue distance.

Mais peu à peu le mode de sélection nouveau a fait son œuvre, les courses de courte distance, l'habitude de faire courir de bonne heure ont développé la précocité et agi sur le modèle. La prééminence est passée d'une branche de la famille à une autre. Des cadets qui sous le régime primitif se fussent montrés incapables de soutenir l'écurie pesant de la dynastie se sont révélés mieux adaptés à ce métier nouveau, ils ont détrôné leurs aînés et créé des sous-races présentant des attributs différents. Sous l'influence des programmes modifiés la race pure a évolué vers un type particulier.

Voilà ce qui devrait servir de base à la discussion. Il ne s'agit pas en effet de savoir si les meilleurs sires actuels sont les dignes descendants des étalons primitifs, il ne s'agit pas de démontrer que Galopin, Saint-Simon, Perth, Rabelais, d'une part; que Orme, Ormonde, Flying Fox, de l'autre; que le Sancy et ses fils sont les dignes continuateurs d'Eclipse ou d'Hérod. A cela les statistiques suffisent pour répondre. Elles ont répondu depuis longtemps. Sauf de très rares exceptions le flambeau passe de mains en mains, d'un vainqueur de Derby à un autre vainqueur de Derby.

Et les vraiment très bons chevaux aptes à enlever le blue-riband sur 1.400 mètres à trois ans, sont souvent encore les meilleurs sur 4.000 et 5.000 mètres à quatre ans.

Mais qu'est-ce que cela prouve ? objectent non sans raison les contempteurs du régime actuel. Tous vos pur sang d'aujourd'hui sont fondus dans le même moule, moule dont les creux ont été burinés automatiquement par la course en dehors de toute intervention des éleveurs. C'est de ce moule que nous nous plaignons ; c'est parce que nous voulons modifier la matrice qui sert à frapper tous nos reproducteurs, que nous demandons de modifier les forces dont elle est la résultante.

Pour réfuter ces arguments, il ne suffit point de démontrer que les meilleurs étalons de l'heure présente ne sont pas exclusivement des flyers. C'est une proposition démontrée d'avance à notre humble avis. Le meilleur étalon est celui qui est le mieux adapté aux programmes actuels, qui peut courir vite à deux ans, soutenir sa vitesse jusqu'à 2.400 mètres à trois ans et conserver une certaine pointe à la fin d'un parcours de 3.000 à 4.000 mètres à quatre ans. Ce faisant il démontre — en gagnant beaucoup d'argent — sa supériorité sur tous ses contemporains. Il faut bien qu'il y ait un meilleur ou quelques très bons sujets dans chaque génération.

Cela ne prouve pas que ce meilleur animal, alors même qu'il descendrait en ligne directe des chefs les plus illustres de la race, représente la perfection comme améliorateur.

Or, c'est ce point que discutent les hommes de cheval qui désireraient voir les courses nous donner, non point seulement une machine à courir très vite, mais un animal souple, équilibré, d'une contexture résistante, ni trop précoce ni trop tardif, mais plein de longévité, un serviteur parfait en un mot. Je doute avec eux, quant à moi, que l'ordre de chose établi nous conduise d'une façon sûre à ce but suprême. Sans revenir aux habitudes de jadis, impossibles à faire revivre maintenant, il semble qu'on pourrait trouver un moyen terme entre les exigences de la théorie et celles de la pratique, de façon à enrayer tout au moins l'évolution qui précipite, à chaque génération, le pur sang vers un modèle dont les hommes de cheval ont quelque raison de se plaindre.

*
**

Nous sommes bien loin de la semaine écoulée et du dimanche d'Auteuil, une des dernières manifestations sportives de l'année.

Une série d'accidents est venue démontrer dans le Prix La Haye-Jousselin qu'il ne peut pas y avoir d'épreuves vraiment classiques en steeple-chase; considération qui doit nous incliner à un peu plus d'indulgence envers les handicaps. Il est certain que le poids n'intervient que comme un facteur secondaire au regard des chutes, puisque, dans cette épreuve capitale de l'arrière-saison, cinq animaux sur sept sont restés en route. A dire vrai, Trudon méritait de l'emporter et malgré tout, c'est peut-être le meilleur qui a gagné.

J. R.



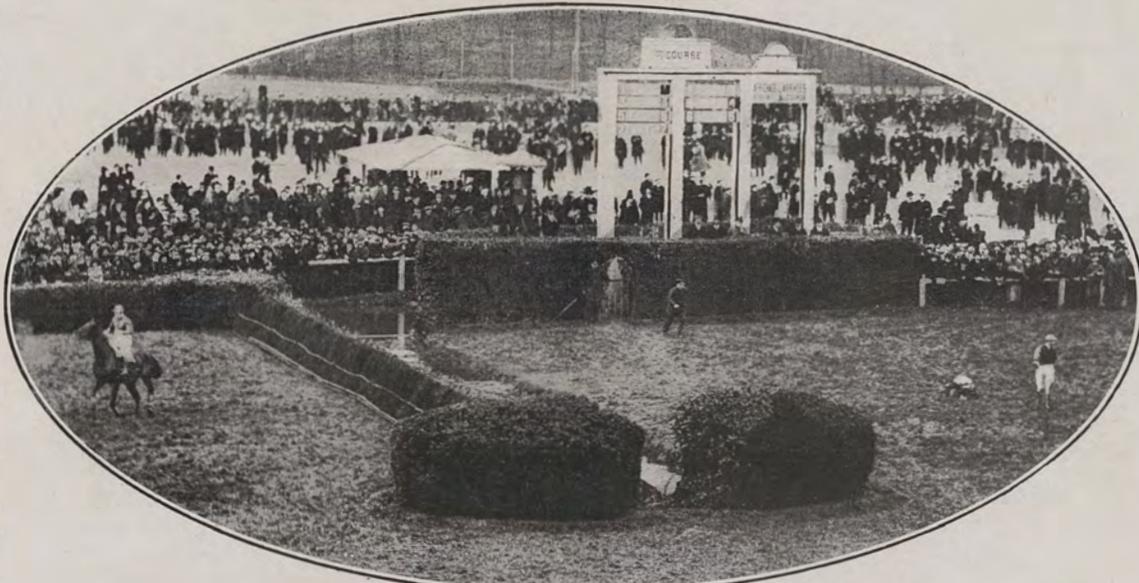
Primat Saint-Potin Hopper Héron Rat à Poils Trudon

AUTEUIL, 3 DÉCEMBRE — LE PREMIER SAUT DU BULL-FINCH DANS LE PRIX LA HAYE-JOUSSELIN

Nos Gravures

L'avant-dernière réunion dominicale d'Auteuil ne fut certes pas favorisée par le beau temps et la pluie qui n'avait cessé de tomber toute la matinée nuisit fort à la recette et réduisit l'assistance.

LE PRIX LA HAYE-JOUSSELIN (5.500 mètres), un des deux grands steeple-



Les jockeys de Maxima II et de Saint-Potin se relevent apres leur chute, et Hopper refuse de sauter
AUTEUIL, 3 DÉCEMBRE — LE 1^{er} SAUT DE LA RIVIÈRE DES TRIBUNES DANS LE PRIX LA HAYE-JOUSSELIN

chase de la saison d'hiver, mettait aux prises sept concurrents, parmi lesquels Hopper, Trudon et Saint-Potin se partageaient les faveurs des parieurs.

La victoire revint, comme dans le récent Prix Montgomery, à un spécialiste des prix à réclamer : Trudon qui, réclaté 5.235 francs par son ancien propriétaire, M. Grumetz, gagnait sous ses couleurs



Héron Trudon Maxima II Saint-Potin Primat

AUTEUIL, 3 DÉCEMBRE — LE PREMIER SAUT DE LA RIVIÈRE DES TRIBUNES

plus de 40.000 francs à Auteuil, puis devenait, il y a un mois à peine, la propriété de M. Descazeaux, pour lequel il a déjà remporté plus de 50.000 francs d'argent public.

Le Prix La Haye-Jousselin fut fertile en incidents et deux concurrents seulement terminèrent le parcours, séparés, du reste, par une vingtaine de longueurs.

Hopper, tout d'abord, qui semblait surclasser ses adversaires, de par son poids, était éliminé dès le début par un incident. Maxima II, qui abordait la rivière des tribunes en tête, tombait, causant la chute



TRUDON (G. PARFREMENT), CH. ALEZAN AGÉ, APPARTENANT A M. M. DESCAZEAUX, RENTRANT AUX BALANCES APRÈS SA VICTOIRE DANS LE PRIX LA HAYE-JOUSSELIN

de Saint-Potin et gênant sérieusement Trudon. Hoppers'arrêtait alors devant l'obstacle et Trudon et Héron continuaient en tête, suivis d'assez loin par Primat, et de beaucoup plus loin encore par Rat à Poils.

Le second passage de la rivière s'effectuait dans cet ordre. Au brook, Maxima II, qui galopait en liberté, causait la chute de Héron et, pour la deuxième fois, manquait de faire tomber Trudon. Rat à Poils s'arrêtait devant la rivière du huit, que Primat avait sauté tant bien que mal. Dès lors la victoire de Trudon était assurée.

Parfremment le reprenait dans l'allée des lacs, on pouvait croire un



Mont Blanc Cabrion Cajut
AUTEUIL, 3 DÉCEMBRE — CHUTE DE MONT BLANC (HEATH)
A LA RIVIÈRE DU HUIT, DANS LE PRIX DE DÉCEMBRE

moment à un retour de Primat, mais Trudon se détachait à nouveau après le bull finch et l'emportait de vingt longueurs sur le cheval de M. Braquessac.

LE PRIX DE DÉCEMBRE (steeple-chase, 3.100 mètres), qui mettait aux prises sept concurrents, se termina par la victoire du favori Cabrion qui, malgré son poids, remporta aisément la victoire devant Ochmiana et Cajut.



AUTEUIL, 3 DÉCEMBRE — CHUTE DE FUSÉE VI (WICKS)
A LA RIVIÈRE DES TRIBUNES, DANS LE PRIX PORT-SAÏD



LE DÉPART D'UNE COURSE LORS DE LA RÉUNION DU GREYHOUND CLUB AU TREMBLAY

COURSING AU TREMBLAY

C'EST désormais sur le bel hippodrome du Tremblay qu'auront lieu les réunions de coursing du Greyhound Club. Avec une gracieuseté que l'on ne saurait trop apprécier, la Société du Sport de France a mis ce terrain à sa disposition. A deux pas de Paris, dans un endroit d'accès facile, sur une plaine suffisamment vaste, le Club a enfin trouvé le cadre idéal au sport passionnant qu'il encourage. Et chaque mois, régulièrement, des réunions avec accès public aux enceintes du pesage et de la pelouse, se succéderont pendant la saison.

Il a fallu naturellement aménager un parc aux lièvres. Il l'a été, vers les terrasses de la pelouse, et d'une façon habile, avec des abris en branchages, des boqueteaux en miniature, où le gibier, amené plusieurs jours avant la course, peut jouir de la plus complète tranquillité et se maintenir en état satisfaisant. Le parc s'ouvre dans une direction telle que les lièvres en s'échappant peuvent être vus à la fois par le public des tribunes et celui de la pelouse ; les courses ont été aisément suivies de bout en bout.

Le programme de réouverture comprenait deux épreuves : le Prix du Tremblay, pour tous chiens, entrée : 100 francs, qui avait réuni sept engagements et le Prix de Vincennes, pour tous chiens, à réclamer, entrée : 30 francs, même champ. C'est donc un nombre très suffisant de courses qu'il nous fut permis de suivre au cours de cette journée intéressante. Elle le fut, en effet, du commencement à la fin. Les chiens étaient tous en condition excellente, on sent qu'une année

d'entraînement méthodique est parvenue à les mettre en pleine forme. L'écueil de toute réunion, l'attitude des lièvres, avait été heureusement tournée. Grâce à ce parc ingénieusement établi, il n'y eut aucun incident à déplorer ; successivement nous vîmes bondir des lièvres vigoureux qui rapidement prenaient leur parti et cela presque sans hésitation. Peut-être un ou deux étaient-ils boiteux, mais qui pourrait parvenir à conserver sans accident un aussi grand nombre d'animaux dans un espace aussi restreint ? Mais ce sont là des détails insignifiants ; dans l'ensemble il n'y eut rien de médiocre, le gibier fut excellent. Par trois fois



OFFICIELS ET PROPRIÉTAIRES ENTRE DEUX ÉPREUVES

même, les lièvres furent splendides, entraînant leurs chiens dans une randonnée émotionnante qui fut appréciée comme il faut. A chacune de ces jolies courses, le public de la pelouse manifesta son enthousiasme et c'est là un fait intéressant à noter parce qu'il prouve tout le plaisir que la foule prend déjà à ce sport nouveau. Par ces démonstrations bruyantes elle a montré qu'elle était animée d'un ardent esprit sportif. C'est là un trait caractéristique des succès durables et qui fit en Angleterre la fortune du coursing.

Dans le Prix du Tremblay, les éliminatoires étaient successivement gagnées par Cobbam à M. André de Neuflyze, battant Racing Boy à Mme C. Fabens; Happy Check à Mme Jean Stern battant Round the Rostrum à Mme Paul Lillaz; Sam à M. Jean Hubin battant Happy Conquer à Mme Jean Stern. Un bye Godolphin à Mme C. Fabens était à son tour battu par Sam; dans l'autre demi-finale Cobbam triomphait de Happy Check; il gagnait enfin le prix sur Sam. Le vainqueur Cobbam est un grand chien fauve de quatre ans. Il est par Hoprend et Wanderer.

Le Prix de Vincennes donnait dans les premières courses l'avantage à White Russet à Mme Jean Stern sur Speed à M. Alec Whaley; à Stretton Hero à M. Etienne Balsan sur Caroline à M. Jacques Boulenger; à Game Survivor à M. Jacques Boulenger sur Ragget Rend à Mme Jean Stern; le bye Dorset Red au comte Brossin de Méré triomphait de Game Survivor. White Russet gagnait encore sur Stretton Hero

dans la demi-finale, mais elle était rapidement réglée par Dorset Red.

White Russet, deux ans, fauve, par White Anarchist et White Ruffle est néanmoins une excellente chienne, mais elle n'a pas pu lutter contre l'ardeur et la tactique de sa petite concurrente. Dorset Red est étonnante de rapidité et d'intelligence. Elle a gagné nettement, faisant l'admiration de tous. Elle était aussi réclamée pour 405 francs par M. Jacques-Achille Dreyfus qui pourra tirer un excellent parti de cette heureuse acquisition. La chienne, qui est par Smoker et Dorset Girl, n'a que trois ans. C'est donc une longue carrière qu'elle peut fournir encore. Déjà elle gagnait l'année dernière, à la Chapelle-en-Serval, l'épreuve de début du Greyhound Club. Elle était à ce moment-là la propriété de Mlle Legendre. Achetée récemment par le comte Brossin de Méré, elle est aujourd'hui entre les mains d'un nouveau propriétaire.

Et cependant, à voir Dorset Red à côté de sa dernière rivale, l'issue de la lutte ne semblait pas douteuse. White Russet, grande chienne athlétiquement bâtie, paraissait devoir dominer immédiatement la petite bête fluette et délicate bien que de lignes harmonieuses et robustes.

Laréunion du Tremblay fut donc une nouvelle victoire à l'avantage du Greyhound Club. Sans aucun doute, les meetings qu'il projette d'organiser seront, pour lui, autant d'autres succès et nous les suivrons avec plaisir, parce que le coursing mérite de retenir toute l'attention de l'homme de sport.

Jacques LUSSIGNY.



LE RETOUR DES CONCURRENTS APRÈS UNE COURSE



DORSET RED, A M. LE C^{te} BROSSIN DE MÉRÉ, GAGNÉ DU PRIX DE VINCENNES



COBBAM, A M. ANDRÉ DE NEUFLYZE, GAGNANT DU PRIX DU TREMBLAY

FIG. 18 — LES CHEVAUX TUNISIENS ASSURENT LA REMONTE DU 4^e RÉGIMENT DE SPAHIS

L'Élevage du Cheval en Tunisie

(Suite et fin)

COMMISSION CONSULTATIVE HIPPIQUE

LA Commission consultative hippique, instituée en 1898, est un organe annexe et intermittent des Chambres d'agriculture destiné à préciser les desiderata des agriculteurs et éleveurs relativement à l'élevage du cheval.

Cette Commission a fonctionné de 1898 à 1902.

Après discussion, l'accord se fit sur les vœux suivants :

1^o Continuation du croisement arabe-barbe, reconnu le meilleur.

2^o Continuation de l'essai restreint d'anglo-barbe avec l'étalon de pur sang anglais. Peu de chose envoyé en 1899 par le Ministère de la Guerre de France.

3^o Création d'un cheval de trait pour les travaux agricoles.

L'adoption de ce dernier vœu a eu comme conséquence la désignation de huit des étalons de la remonte comme étalons « de trait ». Pris parmi les sujets présentant le plus de masse et de poids, ces huit étalons dont la taille va de 1 m. 50 à 1 m. 57 sont destinés à des juments présentant les mêmes analogies physiques.

On les répartit entre les stations de Tunis, du Kef, du Sers et surtout celle de Sidi-bou-Zid des Hammamas, au centre de la région phosphatière où l'on trouve de remarquables juments, les meilleures de toute la Tunisie. Elles ont une taille de 1 m. 58 à 1 m. 60 avec une charpente et une membrure en rapport, de très bons aplombs, une très belle poitrine, les jarrets bien moins coudés que partout ailleurs.

Certes, par une sélection rigoureusement poursuivie, on peut arriver à augmenter la masse et le poids, mais le barbe de trait ne sera jamais qu'un cheval de trait « relatif » que le climat et les conditions mésologiques retiendront toujours bien loin du percheron.

DÉCRET DU 15 MAI 1904
SUR L'EXPORTATION DES POULAINS
ET DES JUMENTS

Depuis assez longtemps l'Italie, la Sicile, Malte, qui produisent peu de chevaux, viennent en France acheter des poulains de tout

âge qu'ils élèvent ensuite dans des haras particuliers.

A la suite de la rénovation de l'élevage tunisien, et particulière-



FIG. 19 — LA COUR DU HARAS DE SIDI-TABET

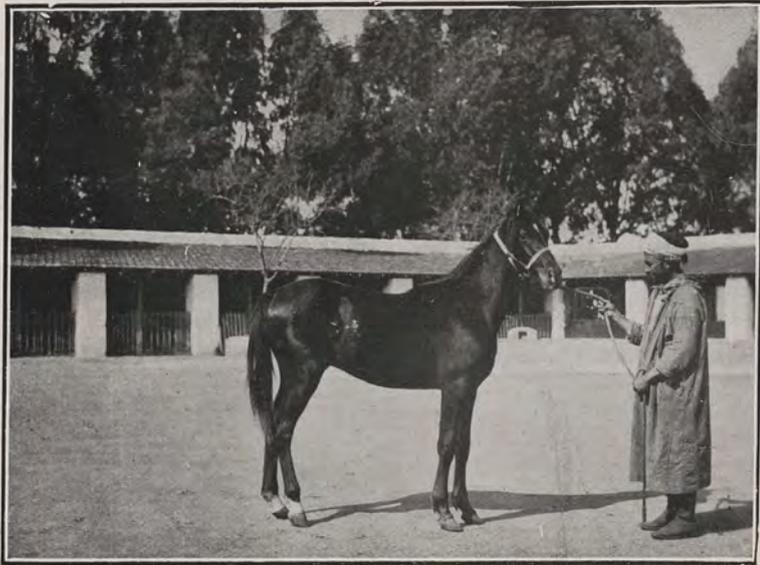


FIG. N° 20 — CHANTECLER, P. S. ARABE, NÉ A SIDI-TABET

ment depuis 1896, ces achats étaient de plus en plus nombreux. Ils visaient évidemment les meilleurs sujets enlevés quelquefois avant d'avoir atteint un an. Tout l'élevage était ainsi « écrémé » avant sa présentation au Comité d'achat de la Remonte. L'élevage perfectionné de Sidi-Tabet était particulièrement visé.

Pour mettre fin à cette anomalie annihilant tous nos efforts et nos sacrifices, on rendit, le 15 mai 1904, un décret frappant d'un droit d'exportation de 50 fr. tout jeune cheval de moins de quatre ans quittant la Régence et d'un droit de 75 fr. les pouliches ou juments de moins de six ans.

Ce décret qui ne vise, en somme, qu'à empêcher l'exportation des produits avant leur présentation au Comité de Remonte, sauvegarde les intérêts généraux de l'élevage de même que l'intérêt particulier des éleveurs indigènes victimes de courtiers habitant le pays.

Le chiffre des exportations peut s'évaluer ainsi :

En 1904.....	700 têtes.
1905.....	784 —
1906.....	522 —
1907.....	589 —
1908.....	638 —
1909.....	591 —
1910.....	618 —

DÉCRET SUR L'EMPLOI DES ÉTALONS-ROULEURS ET CONTRE LA DOURINE

Le nombre des étalons de la remonte étant insuffisant, on a été obligé de tolérer les étalons dits rouleurs qui parcourent les marchés en même temps que les étalons-baudets pour la production du mulet.

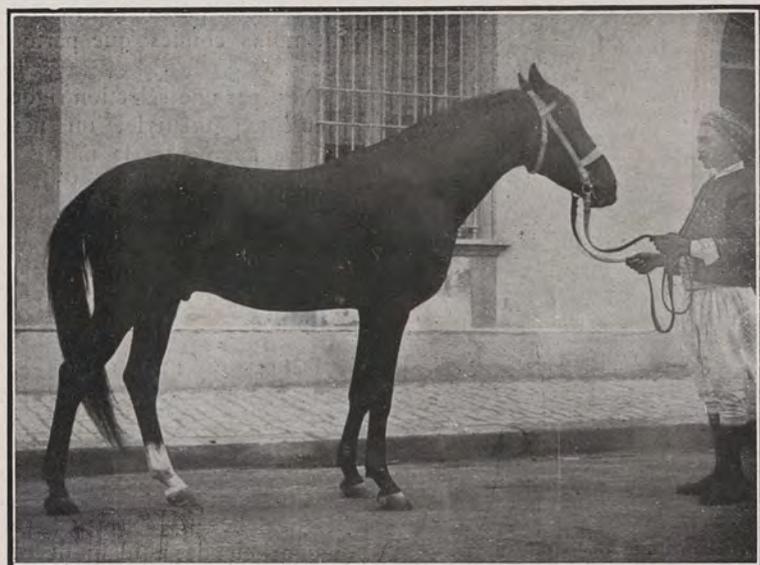


FIG. N° 22 — SARDANAPALE, P. S. ARABE DE 3 ANS, NÉ A SIDI-TABET

Le Service de l'élevage dirige la surveillance sanitaire de ces étalons depuis le décret du 20 février 1905.

1° Pendant l'époque de la monte, c'est-à-dire du 15 février au 1^{er} septembre;

2° Leurs propriétaires ne doivent leur laisser pratiquer la monte que sur les marchés;

3° Ils doivent délivrer des cartes de saillie aux propriétaires des juments.

La dourine est, comme chacun sait, la syphilis des équidés, caractérisée par des plaques circulaires du diamètre d'une pièce de 5 francs (le *douro* d'Afrique), d'où le nom — probable — de cette affection.

Le décret de 1905 oblige le propriétaire de l'animal à déclarer la première atteinte de la maladie, soit au contrôleur civil, soit au caïd ou au vétérinaire. L'animal est alors abattu à moins que son propriétaire ne le laisse castrer.

SOCIÉTÉS DE COURSES

Les Sociétés de courses qui se sont fondées à Tunis, Sousse, Kairouan, Souk-el-Arba, Souk-el-Khémis, le Kef et Sfax, ont sonné un peu partout le réveil hippique. Mais l'entrain fait encore défaut et il y a encore beaucoup à faire. De plus, sauf Tunis qui donne neuf ou dix réunions annuelles et distribue plus de 80.000 francs de prix, les autres Sociétés dont le budget restreint alimente au plus deux réunions avec des prix d'ailleurs assez bas, ne peuvent exercer qu'une action limitée.



FIG. N° 21 — ANGLO-ARABE, NÉ A SIDI-TABET

III

Ce qu'il reste à faire

L'œuvre d'ensemble dont nous venons de parler n'est pas, on doit bien le penser, parfaite. Il y avait tant à faire et les intérêts en jeu étaient si opposés qu'il faut se résoudre à ne voir s'accomplir que par stades les diverses transformations qui feront de l'ensemble un organisme bien soudé et productif.

Les heureux effets du croisement arabe-barbe, la sélection bien entendue des produits, le bon choix des étalons sont en grande partie contrariés par ce fait que les géniteurs de la remonte, au nombre de 120, sont notablement insuffisants à couvrir toutes les juments destinées, parmi les 34.000 que compte actuellement la Tunisie, à être poulinières.

Que faire? Le moyen est simple, partant radical, mais d'une application qui fait hésiter. Il faut décréter la castration obligatoire de tous les poulains reconnus inaptes à la reproduction.

La première objection opposée à cette idée déjà émise est la réputation des indigènes. C'est un obstacle qui n'est que relatif.

D'abord le Tunisien n'est pas le cavalier fanatique, homme de cheval aux idées arrêtées que l'on rencontre dans le sud algérien. Si l'émasculatation lui répugne, c'est moins par conviction hippique que par esprit routinier, défiant en principe, vis-à-vis de toute

nouveauté, surtout quand elle a été provoquée par les « roumis ».

La castration obligatoire des poulains soulèverait pourtant moins de difficultés que l'établissement de l'état civil devant lequel l'administration française a hésité pendant vingt-cinq ans et qui aujourd'hui est entré dans les mœurs.

La castration passerait comme ont passé toutes nos autres innovations, il s'agirait de montrer quelque adresse et quelque circonspection.

Le moyen d'application est très simple : il faudrait ne faire acheter par la remonte que les sujets castrés, il faudrait frapper d'un impôt annuel de 5 francs par exemple tout cheval de cinq ans non castré et non inscrit au Stud-Book.

En trois ans, sans heurts, la réforme serait appliquée partout.

On va en voir les heureuses conséquences :

1° La remonte pourrait, comme en France, acheter des juments pour les régiments de cavalerie remontés exclusivement jusqu'ici en chevaux entiers; d'où un choix beaucoup plus étendu.

2° Toutes les poulinières ne pouvant être saillies que par les étalons de l'Etat ou par ceux inscrits au Stud-Book, ne donneraient naissance qu'à des produits améliorés et dont l'amélioration serait continue.

Les inconvénients? On n'en découvre aucun. Il y a longtemps que l'expérience a été faite et particulièrement en Afrique, au 5^e chassés, entre la valeur comparative des chevaux castrés et des entiers. Castré jeune, le cheval ne perd aucun de ses moyens; il ne hennit pas, ce qui est précieux pour la cavalerie en campagne; ne casse pas ses entraves; supporte, sans donner de coups de pied, la pression du rang ou, à l'écurie, la caresse d'un congénère. Au point de vue morphologique, l'encolure s'amincit, l'avant-main s'allège tandis que la croupe — cette croupe trop faible, défaut prédominant du barbe — grossit et se rapproche de la croupe élargie des juments.

On va objecter : y aura-t-il assez d'étalons? Examinons attentivement la question. Il y a en Tunisie à peu près 34.000 juments dont 14.000 improductives par raison d'âge, d'emploi ou de stérilité. Reste donc 20.000 juments à faire saillir. Le nombre des mâles inscrits au Stud-Book est de 194 barbes et 103 arabes-barbes, ce qui fait 297 étalons. A ce nombre s'ajoutent les 120 étalons de la remonte, soit en tout 417. Ce chiffre faible actuellement s'augmentera rapidement des inscriptions nouvelles au Stud-Book et de l'augmentation des étalons de la remonte. On arrivera très vite à un contingent d'étalons suffisant pour couvrir les meilleures juments.

On peut donc se rendre compte que rien ne s'oppose à la castration obligatoire des poulains. Certes une telle réforme ne peut s'accomplir du jour au lendemain. On pourrait, par exemple, l'appliquer successivement par tribus ou par caïdats en commençant par les plus ouverts à notre influence.

La réforme connexe à celle-ci devrait être la transformation du haras privé de Sidi-Tabet en jumenterie officielle analogue à celle de Tiaret en Algérie. Ainsi se constituerait une réserve d'étalons et surtout de poulinières de sang. La poulinière est le côté faible actuel de l'élevage tunisien.

Sur quels éleveurs — européens ou indigènes — doit se porter l'attention de l'administration? Exclusivement sur les indigènes. L'élevage chez les colons européens n'existe qu'à l'état d'exception et ne peut exister qu'ainsi parce qu'il n'est pas assez productif.

Voici à cet égard un document probant fourni par un colon français, ancien sous-officier de cavalerie et homme de cheval convaincu.

Cet éleveur est riche et a pratiqué l'élevage surtout pour sa satisfaction personnelle. Il y a donc dans ses observations un grand fonds de vérité. Je lui laisse la parole :

« L'élevage du cheval en Tunisie, loin d'être rémunérateur, est onéreux. La principale raison est que la remonte, dont les prix sont faibles, est le meilleur acheteur et que le commerce ne la seconde que d'une façon dérisoire. L'élevage est impossible au colon européen. Il n'est avantageux que pour les Arabes d'une certaine classe dont la marche vers le progrès consiste à reculer (*sic*).

« Voici des calculs pour un haras fondé par un éleveur et composé de dix poulinières.

« Mettons dix poulinières à une ration de 5 kilos, soit 18 quintaux par an, et 3 kilos de fourrage sec à l'écurie, soit 12 quintaux par an, avec 36 quintaux de paille

de litière. Chaque poulinière coûtera donc :

Avoine...	18 × 12.....	216 fr.
Fourrage..	12 × 3.....	36 »
Paille....	36 × 1.....	36 »
TOTAL.....		288 fr.

« En y ajoutant 300 fr. pour le garçon d'écurie, le pâturage, les réparations aux boxes, les dix poulinières reviendront au moins à 3.000 francs de moyenne.

« Les poulinières nous donnent une moyenne annuelle de six naissances : trois mâles et trois femelles dont deux : un poulain et une pouliche seront jugés dignes, dès leur naissance, de faire des reproducteurs futurs et nourris comme tels (3 kilos d'avoine, 3 kilos de fourrage, 10 kilos de paille) à partir de la seconde année seulement. Nous aurons donc deux poulains de choix coûtant chacun 250 fr., soit 500 fr., et quatre poulains ordinaires coûtant ensemble 600 fr., soit un total de 1.100 fr. qui, ajoutés aux 3.000 fr. des poulinières, donnent 4.400 fr.

« Qu'aurons-nous comme vente :

2 produits de choix à	900 fr.....	1.800 fr.
4 produits ordinaires à	550 fr.....	2.200
TOTAL.....		4 000 fr.

« En supposant 200 fr. de primes, on obtient 4.200 fr. à opposer aux 4.400 fr. du prix de revient.

« On voit que l'éleveur y perd. Les Arabes d'une certaine classe peuvent seuls se livrer à l'élevage du cheval parce qu'ils ont des khammès qui leur produisent de l'orge pour rien,

main-d'œuvre qui n'est pas possible chez les roumis. »

Cette appréciation paraît un peu trop pessimiste, mais elle reflète une vérité évidente, car il n'y a actuellement aucun grand colon européen pratiquant l'élevage.

Les deux haras privés dignes de ce nom sont, en dehors de Sidi-Tabet, celui de M. Cochard, à El-Azib, près de Bizerte, et celui de

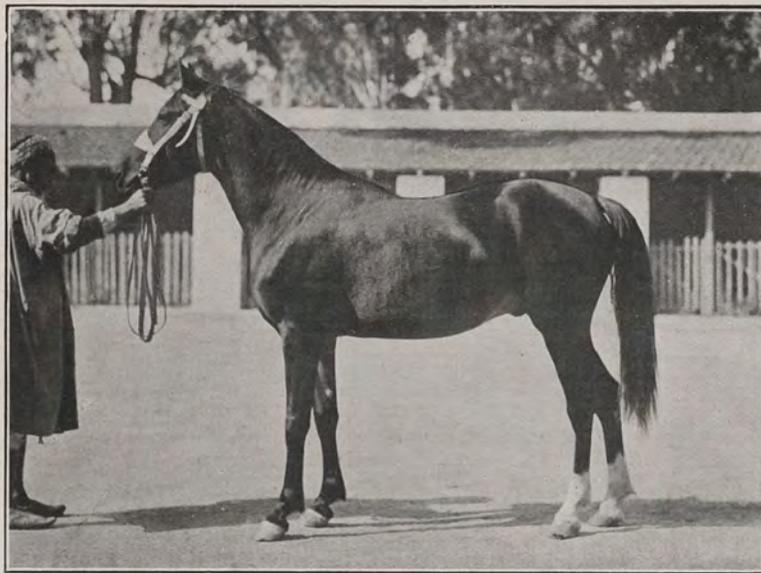


FIG. 23 — LUNFTI, P. S. ARABE, 2 ANS, FILS D'UN PÈRE IMPORTÉ DE SYRIE ET D'UNE JUMENT NÉE AU SIDI-TABET



FIG. 24 — SPÉCIMEN DE CHEVAL TUNISIEN

M. Blaive, à El-Attar, aux environs de Tunis. L'un et l'autre visant d'ailleurs l'unique production du cheval de courses, ne font guère que du pur sang anglais ou de l'anglo-barbe très près du sang.

Tout l'effort bienveillant de l'Administration doit donc se porter sur l'éleveur indigène ou sur le petit colon européen qui élève à l'indigène, c'est-à-dire au pâturage, au chaume, fait travailler son poulain et lui donne un peu de cette orge dont le prix de revient est bas, puisqu'il l'a produite de ses propres mains.

Cet élevage est à sauvegarder par la castration obligatoire des poulains qui ne laissera plus naître que des produits racés et permettra la vente à la Remonte des pouliches et des juments.

Voici donc pour la masse l'orientation exclusive vers le barbe et l'arabe-barbe.

Quant aux éleveurs qui, à l'exemple de M. Bédouët, propriétaire des haras Saint-Georges (Constantine), voudraient se livrer à l'élevage de choix, il leur faut se tourner vers les deux types de chevaux appelés en Tunisie à un grand avenir commercial : le pur sang arabe et le poney.

On a remarqué un fait curieux : c'est que les arabes importés de Syrie et simultanément versés à Tiaret, à Sidi-Tabet et Tébourba, avaient une production déclinante en Algérie et améliorée en Tunisie. En passant de la première dans la seconde, le même sujet s'améliorait visiblement. Ces faits semblent indiquer que le climat et le sol de la Régence, identiques sans doute à ceux de l'Arabie, sont tout à fait propres à l'élève du pur sang syrien.

Or, ce géniteur par excellence que les haras de France, d'Allemagne, de Hongrie, de Russie, vont à grands frais chercher dans son pays d'origine ou ailleurs, se fait de plus en plus rare. On pourrait le produire en Tunisie, à vingt-quatre heures de Marseille, Gênes et Trieste. Puisque le sol convient, la sélection donnerait en peu de temps des sujets comparables à ceux du Nedj et de Syrie, payés jusqu'à 20.000 francs.

Quant au poney que produisent la région nord-ouest tunisienne et la presqu'île du cap Bon, c'est un excellent petit cheval haut de 1^m20 à 1^m40, court, bien suivi, membres d'acier, rustique, docile et qui n'a pas son pareil pour la promenade, l'attelage léger, le polo. En Italie et à Malte, il fait prime. En France, on l'emploie aussi, mais on ne le connaît guère, pour l'unique raison qu'il n'est jamais déclaré sous sa véritable origine, mais seulement après qu'une soigneuse toilette à l'anglaise l'a « dénationalisé ».

Ce poney est un remarquable sauteur. Le Concours hippique de Tunis, en 1909, fut à ce sujet une révélation. Ces petits chevaux, sous des poids de 70 à 80 kilos, sautaient très facilement leur taille, de 1^m20 à 1^m40.

Les Sociétés de courses qui se sont fondées en Tunisie depuis l'occupation n'ont pas tourné, il faut bien l'avouer, à l'avantage du barbe, et nous pensons que l'avenir ne fera que confirmer cette constatation. Certes, le but inscrit en tête de leurs statuts et la sincère

intention des organisateurs étaient bien l'amélioration du cheval indigène.

Mais qui dit course dit vitesse. Et il s'est passé ceci. Désireux de gagner de l'argent, les éleveurs ont introduit frauduleusement le sang anglais. Substitution de poulains, commerce des cartes de saillie, rien n'a manqué pour faire qualifier barbe un cheval qui ne l'était que fort peu ou même qui n'était quelquefois qu'un pur sang anglais.

Naturellement, le vrai barbe, très inférieur comme vitesse, ne gagnait rien et l'argent allait toujours au sang étranger.

Pour couper court aux fraudes, il a donc fallu ouvrir toute grande cette porte qui ne pouvait être fermée. De plus, pour pouvoir exister et donner des prix, les Sociétés avaient besoin de subventions accordées soit par le commerce ou les Sociétés locales, soit par des Sociétés de France. Les commerçants accordaient leur appui pécuniaire à condition que chaque réunion fût susceptible de créer un mouvement dont profitât le commerce local.

Il fallait donc attirer des étrangers et pour les y attirer, laisser courir leurs chevaux, tous des pur sang naturellement, puisque le pur sang gagne des prix.

C'est ainsi que la Société des stations hivernales de Tunis, la

Compagnie fermière du Casino allouent des subventions, mais à la condition expresse et nettement formulée que les prix créés seront ouverts à tous chevaux. La Société d'Encouragement de France accorde aussi des subsides sous l'expresse réserve que les prix soient affectés aux chevaux de pur sang inscrits au Stud-Book français ou au Stud-Book anglais.

Dans d'autres localités, Bizerte, Mateur, Tarbarka, Zarzis, Souk-el-Khémis, il n'existe pas de Société, mais de temps en temps, à l'occasion d'une fête (14 juillet) ou d'un marché, on crée une journée de courses; les prix sont presque exclusivement réservés aux indigènes.

En résumé, les Sociétés de courses, victimes des circonstances, ont peu favorisé l'élevage du cheval indigène et au contraire favorisé l'importation du pur sang et surtout l'élevage du pur sang anglais né et élevé en Tunisie qui, rien qu'à Tunis, se partage 43.700 fr. de prix.

L'action des concours hippiques peut heureusement se montrer plus féconde. Ces concours n'ont lieu d'une façon régulière que depuis trois ans, à Tunis et à Bizerte seulement.

Le concours ne favorise pas la vitesse. Le pur sang anglais perd donc sa raison d'être.

En résumé, les Sociétés de courses peuvent améliorer le sang grâce à la sélection exercée par la vitesse des reproducteurs, mais les concours hippiques seuls favorisent nettement l'élevage du cheval indigène. C'est donc de ce côté que l'initiative privée peut le mieux seconder les efforts de l'administration.

Pierre de TRÉVIERES et Jean DARTHEZ.



FIG. 26 — CHEVAL D'ARMES DE S. A. R. LE BEY DE TUNIS



FIG. 27 — LE PESAGE DE L'HIPPODROME DE TUNIS

LE CHEVAL MORGAN

C'EST un type de cheval essentiellement yankee que ce cheval Morgan dont on fait grand cas de l'autre côté de l'Atlantique. On le considère là-bas autant que le trotteur, comme une race indigène bien caractérisée.

On prétend qu'il n'existe pas de race de chevaux de service plus conformée et mieux adaptée aux exigences de la vie courante. Il ferait en effet tous les métiers ; c'est l'auxiliaire indispensable du gentleman farmer.

C'est un cheval de trait léger incomparable, très vite sur route, et d'une endurance sans limite.

C'est un cheval de selle non moins réputé « quand il est bien entraîné », écrit un de ses historographes les plus chaleureux.

Une de ses caractéristiques est la longévité. A vingt ans, il serait aussi bon qu'à huit. Il paraît que les fondateurs de la race, les premiers Morgans, moururent très âgés et en possession de toute leur vigueur. Cette qualité se perd assez vite par le croisement.

Le Morgan est un cheval de petite taille. En le grandissant les croisements altèrent son modèle, diminuent sa force et nuisent à la solidité de ses piliers. En s'efforçant d'augmenter son format, on a failli détruire la race-type, objet de tant de dithyrambes ; de même lorsqu'on a tenté de faire du Morgan routier un Morgan cheval de courses.

Si le sang de ce bon serviteur a pu être introduit avec avantage dans les haras trotteurs, si les fils de Hambleton ont trouvé dans les juments de cette petite race des porte-greffes de valeur qui ont imposé au trotteur de la résistance, si par conséquent l'influence du Morgan sur le trotteur a été heureuse, on ne peut en dire autant de la réciproque.

En effet, le moins qui aurait pu arriver si les croisements s'étaient prolongés, c'était de voir cette race de service absorbée par la race de course.

On en était en effet arrivé à ne plus trouver que très difficilement des Morgans purs du type primitif, il y a quelques années. Quelques amateurs ont réuni les spécimens subsistant et se sont efforcés d'en propager l'élevage. Tout le monde en veut là-bas, paraît-il, et la demande dépasse sensiblement l'offre.

C'est dans les horse shows qu'on les a remis à la mode, mais par des épreuves de service et non point par des concours de reproducteurs ; le public yankee n'étant sensible qu'au résultat.

Dans certaines classes, la substance et l'harmonie des Morgans, ainsi que la hauteur et la facilité de leurs mouvements leur ont constamment accordé les premières places. Grâce à cette démonstration, ils ont reconquis une partie de la faveur qui en Amérique allait sans conteste au trotteur d'hippodrome souvent léger et privé de forces. Aussi dit-on couramment que les horse shows, alors même

qu'ils n'auraient servi qu'à sauver de la disparition la race Morgan, mériteraient pour cela seul la popularité dont ils jouissent en Amérique à un point qu'on ne peut imaginer ici.

D'origine privée le mouvement de renaissance du Morgan est vite devenu officiel. Le bureau de l'Agriculture des Etats-Unis, travaillant d'accord avec l'Etat de Vermont, a établi dans cet Etat un haras pépinière en vue de tenter des expériences sur la meilleure façon de faire renaître la race de jadis.

Voilà qui peut paraître paradoxal, que ce progrès cherché dans la régression. Mais c'est le cas pour bien des choses en Amérique où l'on va souvent trop vite. L'opinion, d'ailleurs, n'est pas favorable à ces tentatives officielles, elle reste confiante en l'initiative privée.

D'autre part, les officiers chargés de la reconstitution n'ont pas un budget suffisant pour ce faire.

Un mot d'historique pour finir. Le cheval, créateur de la race, est connu dans l'histoire du turf, et s'appelait Justin Morgan. Pendant la plus grande partie de son existence il porta le nom de « Figure ». Il naquit vers 1789 à West Springfield, dans le Massachusetts, où son propriétaire, Justin Morgan, tenait une auberge. Ce dernier partit l'année suivante pour Randolph, dans le Vermont, où il devint instituteur.

Si l'on s'en rapporte au *Morgan Register and Record*, ce cheval était le produit de « True Briton », un pur sang importé, et d'une fille de « Diamond », également pur sang.

Mais d'après la tradition « Justin Morgan » ressemblait beaucoup à un arabe. Il est donc possible que cet animal fût un pur sang du type de ceux d'il y a deux cents ans.

Disons, en passant, que le pedigree mentionné plus haut ne fut établi que cinquante ans après sa naissance.

On ne s'aperçut jamais de la réelle valeur de la bête avant que ses fils n'eussent, comme colts, fait preuve d'un style supérieur et n'eussent aussi montré qu'ils étaient tous conformes à un certain type.

De nos jours, on dirait de « Justin Morgan » que c'est un poney habile. Pendant la plus grande partie de sa vie, il fut employé aux travaux de ferme et sur la route.

Dans les sports rudes et grossiers de cette époque, dans ces campagnes américaines, il remporta toutes les victoires : au pas, au trot, au galop et même au tirage.

Sa progéniture fut nombreuse : une douzaine de ses fils environ demeurèrent entiers, et ce sont eux qui ont établi le type des Morgans. On ne sait rien ou

presque rien des pouliches, mais il est permis de penser qu'elles aussi ont contribué au bon renom de la race.

Dans les annales du trot, en Amérique, il est peu de grands noms où l'on ne retrouve pas un croisement de Morgan. « Lord Dillon », le plus vite de tous les produits américains, appartient également à cette race. Les Morgans ont du caractère et de l'intelligence, ce qui est un grand point ; ils sont, en outre, très sains et toujours prêts à la besogne.

Le prix moyen d'un Morgan varie à l'heure actuelle entre 700 et 1.000 dollars, soit de 3.500 à 5.000 francs.



TYPE DE CHEVAL MORGAN DE RACE PURE



DEUX POULINIÈRES DE RACE MORGAN

RETRIEVERS ET SPANIELS A VALENÇAY

(Suite et fin)

IMMÉDIATEMENT après le concours du Retriever Club, la Société des Field-Trials de l'Indre donnait son concours particulier réservé aux spaniels de toutes races. C'est donc à cet important groupement que nous devons savoir gré de nous avoir procuré l'occasion de suivre une semblable manifestation. En particulier, soyons reconnaissants à M. Jean de Vasson qui en a été l'organisateur et qui ajoute ainsi un chapitre de plus à l'œuvre que depuis longtemps il poursuit dans la région.

Ai-je dit que les juges, le règlement, le programme étaient les mêmes que pour le concours du Retriever Club ? Cette fois il s'agissait de voir sur des faisans blessés, non pas des spécialistes de ce genre de travail, mais des chiens spécialisés occasionnellement.

Rien de plus intéressant, car si le spaniel, chien de chasse à tir, a su se faire apprécier dans les terrains couverts et fourrés, il a aussi, depuis longtemps, été utilisé comme retriever.

Toutes les races de spaniels sont aptes à remplir utilement ce rôle. Depuis le puissant clumber jusqu'au gracieux cocker, tous ces chiens ont su gagner l'estime des sportsmen. Field-spaniel long et bas, susse frétilant, on peut tout employer. Les springers également, qu'ils soient welsh ou english, possèdent les mêmes mérites; ces derniers, peut-être en raison de leur robustesse, auraient droit à une plus grande considération. Les water-spaniels, enfin, offrent cet avantage d'être, par naissance, des chiens de rapport dans l'eau. On voit que le choix est grand. C'est probablement cette grande variété dans l'espèce qui en a fait la popularité. Chacun a pu y trouver son compte, toutes les satisfactions sont possibles, selon les goûts



FLICK DE DRUY, COCKER MALE, 5 ANS, PAR MOUSTIQUE, HORS DE FLORE DE DRUY, APP^t A M. HUBERT D'ASSIGNY, 1^{er} PRIX DU CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DES FIELDS-TRIALS DE L'INDRE

de l'endroit où le concurrent était tenu en laisse. Ce dernier était naturellement caché afin qu'il ne pût pas voir l'endroit où avait été posé le perdreau. On découplait alors le chien qui devait prendre la piste de l'oiseau, le retrouver et le rapporter avec dent douce. La même chose fut recommencée dans une taille avec une poule faisane, puis à l'eau avec un canard, successivement tous les chiens furent soumis à la même épreuve sur un terrain différent.

Le classement s'établit principalement sur la vitesse et l'intelligence. Ce travail un peu enfantin ne ressemblait donc en rien à celui qui fut exigé à Valençay. Il ne signifiait pas grand-chose comme d'ailleurs il en est de tous les concours artificiels. Tout au plus, pouvait-on le considérer comme un examen de dressage. Mais enfin c'était un commencement, on donnait ainsi un premier effort vers l'amélioration de ces races de retrievers mises en



GERTY DE SAINT-LÉGER ET FLOSSIE DES MOULINS, CHIENNES COCKER A M. PLASSARD RESPECTIVEMENT CLASSÉES 2^e ET 4^e DU CONCOURS DE VALENÇAY

vedette par les transformations de la chasse moderne.

D'ailleurs, l'expérience ne fut pas renouvelée, elle devait faire place à quelque chose de plus sérieux et de plus efficace.

Ce fut, si mes souvenirs sont exacts, ce même Fleet Conqueror, à M. Louis Tabourier, qui décrocha la timbale. Après lui, vint un welsh-springer, Dasker Boy, à M. Jean de Vasson, puis une chienne pointer, Gyp de la Bodintrie, à M. Castanié. On le voit, toutes les variétés étaient déjà représentées et il pourra paraître étonnant qu'une chienne d'arrêt se soit classée et ait même figuré dans un concours de retrieving. J'ai déjà, à cette époque, partagé cet étonnement et me suis même élevé contre l'admission des chiens d'arrêt à ce genre d'épreuves. Je renouvelle encore mes protestations. Le programme des derniers concours de la Société des Field-Trials de l'Indre prévoyait une division entre : 1° spaniels de toutes variétés ; 2° chiens d'arrêt de toutes races. Cette seconde épreuve n'eut pas lieu.

A-t-elle été supprimée spontanément ou bien est-ce parce qu'elle n'a pas réuni un nombre suffisant d'engagements ? Je ne saurais le dire ayant omis de m'en informer, mais en tout cas, il faut se féliciter de ce résultat négatif. Non pas que je sois opposé à la mise au rapport d'un pointer, d'un setter, d'un braque ou d'un épagneul.

Loin de là, je pense même, comme beaucoup d'amateurs, qu'un chien de chasse pratique ne saurait être complet s'il n'était pas



LONGMEJUD CAREFUL, CHIENNE WELSH SPRINGER,
APP. A M. C. V. DE LESSEPS, 3^e DU CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ
DES FIELDS-TRIALS DE L'INDRE

capable de retrouver et de rapporter la pièce tombée devant lui, mais je trouve que c'est le faire sortir de son rôle que le spécialiser dans le rapport.

Le concours de la Société des Field-Trials de l'Indre réunissait donc que des spaniels. Ils s'appelaient : Longmejud Careful (par Longmejud Deniol et Longmejud Cara), chienne welsh springer, à M. Ch. de Lesseps (le propriétaire) ; Hermine de Greuille (par Lasher Boy et Dinah Anwyl), chienne welsh springer, à M. Jean de Vasson (Gaillard) ; Flick de Druy (par Moustique et Flore de Druy), cocker mâle, à M. Hubert d'Assigny (le propriétaire) ; Gerty de Saint-Léger (par Lofky et Paquerette des Moulins), chienne cocker, à M. Plassard (le propriétaire) et Flossie des Moulins, sœur de portée de la précédente, au même propriétaire.

Le classement s'établit comme suit : 1^{er} prix : Flick de Druy ; 2^e prix : Gerty de Saint-Léger ; 3^e prix : Longmejud Careful ; 4^e prix :

Flossie des Moulins. Divers prix spéciaux offerts par le Club Saint-Hubert du Nord, la Société Saint-Hubert de l'Ouest, la Société Canine de l'Est, la Société Centrale des Chasseurs et le Saint-Hubert Club de France, furent en outre distribués à ces gagnants.

En somme, ces épreuves de Valençay ont été excessivement intéressantes en raison surtout de l'élan qu'elles vont donner à l'élevage du retriever et du spaniel spécialisés à cet usage.

JACQUES LUSSIGNY.



PASSAGE D'UN RUISSEAU ENTRE DEUX BATTUES PENDANT LE CONCOURS DE VALENÇAY

CHASSES D'ARDENNES

LES SANGLIERS AUTOUR DE SEDAN

LE 14 janvier 1911, je constate au réveil, et non sans plaisir, qu'une jolie couche de neige, tombée dans la nuit même, couvre le sol. Comme la veille au soir, le ciel est redevenu radieux et le froid a repris.

C'est du beau temps pour une remise de sangliers et je garde pendant toute la matinée l'espoir qu'un coup de téléphone va me convier à une attaque. A midi moins un quart, sonnerie! Je me précipite à l'appareil et j'entends la voix joyeuse de mon ami Maurice A... Il me parle de Wachlincourt, à deux kilomètres de Sedan et m'annonce sans préambule : « Je crois que j'ai remis des sangliers dans un de mes petits bois, contre la Marphée, mais l'enceinte est tellement petite que je n'ai pas osé en faire deux fois le tour et que je me demande si je ne me suis pas trompé. En tout cas, si tu veux bien, préviens G... de M... et B... et trouvez-vous chez moi à une heure. »

J'appelle à mon tour nos deux camarades, dont le premier n'est malheureusement pas libre et à une heure exactement, l'auto de B..... nous amène au rendez-vous.

Nous partons aussitôt avec A... son garde, son jardinier et son valet de chambre qui battent l'enceinte sans chiens, et nous gagnons, en moins d'une demi-heure, à travers la plaine blanche, un minuscule bois d'un hectare et demi, triangle dont deux côtés sont bordés de plaines et dont le troisième longe la forêt de la Marphée. C'est un taillis très fourré, traversé d'une ancienne haie d'épines qui est devenue presque impénétrable. De la hauteur où nous sommes parvenus, la vue de Sedan est admirable. A deux kilomètres à peine de nous, la gare met, dans le paysage, son animation. Des trains circulent avec des sifflements. Les rumeurs de la cité nous parviennent et nous apercevons des patineurs évoluer sur les prairies couvertes d'eau glacée. Vraiment, ce n'est pas banal de venir chercher des sangliers aussi près de la ville. Et pourtant, s'ils ne sont pas restés là, ils y sont venus! Notre hôte nous a montré leur travail de la nuit dans les champs et leurs pas qui montent vers son bois. Deux grands animaux et trois de taille moyenne y sont rentrés; le fourré a dû les retenir.

Le plan de l'action est simple. Nous garderons le côté du triangle qui borde la Marphée. Les trois hommes entreront lentement par la plaine et s'avanceront sans bruit, en sifflant et en s'appelant à mi-voix de temps à autre, pour tâcher de nous pousser les sangliers sans les effrayer. Aucun signal de départ ne sera donné. Les traqueurs partiront après cinq minutes d'attente. Maintenant, dans le silence le plus complet et avec de grandes précautions, nous nous postons

à soixante mètres les uns des autres. Moi, qui suis au milieu, j'aperçois mes deux compagnons. Les batteurs commencent leur manœuvre et moins de cinq minutes après je vois Maurice A... épauler lentement. J'entends son premier coup de fusil et j'aperçois presque aussitôt deux gros sangliers sauter à dix pas de lui le chemin sur lequel nous nous trouvons. Il double au moment où ils traversent. La battue finie, nous courons le rejoindre et il nous montre, sur la trace des deux sangliers, du sang et des poils. Nous suivons et retrouvons, à cent mètres de son poste, un superbe mâle de près de

trois cents livres, mort, le flanc troué d'un coup de chevrotines ayant presque fait balle. Un examen plus approfondi nous apprend ensuite que c'est sur celui-là que Maurice A... a tiré ses deux coups et qu'il l'avait tombé aussi de son premier coup. Il avait tiré très vite en les voyant venir, dans l'espoir de les faire écla-boussers nous, et s'il avait été plus égoïste, il aurait pu faire un magnifique doublé. Les trois autres sangliers étaient sortis tout à fait libres de la plaine, sans être vus. N'importe, l'expédition était réussie et je n'oublierai jamais la jolie



UN SUPERBE MALE DE PRÈS DE 300 LIVRES

impression que j'ai éprouvée au moment où, tandis que nous redescendions du bois, en tirant sur la neige le cadavre du solitaire qui faisait traîneau, un monoplan resplendissant de blancheur dans le ciel radieux, est venu passer au-dessus de nous, tel un grand oiseau de proie curieux de contempler notre victime.

N'était-il pas saisissant, le contraste entre ce retour de chasse un peu préhistorique et le passage, dans l'azur, du dernier progrès de la science actuelle?

Georges d'ARDENNES.

AVIS A NOS ABONNÉS

L'échéance de janvier étant une des plus fortes de l'année et le service de la poste étant assez encombré à cette époque, nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement prend fin à cette date de vouloir bien nous faire parvenir le plus tôt possible leur renouvellement : pour la France, 32 francs; pour l'Étranger, 40 francs.

Après le 1^{er} janvier, pour les abonnements de France et de Belgique qui n'auraient pas été renouvelés, les quittances seront présentées à domicile augmentées de 0 fr. 50 pour les frais de poste.

AUTOMOBILE

LES AMORTISSEURS

QU'EST devenu le temps où « nos belles routes de France » était un cliché banal et exact.

Quelques provinces éloignées ont encore de véritables « billards ». Mais, il faut bien l'avouer, il n'est pas un chemin, dans un rayon de 150 kilomètres autour de Paris, qui, parcouru à allure un peu vive, ne mettrait hors service des voitures faites pour résister aux tracks du Far-West ou aux pistes de Mandchourie.

L'industrie automobile française a cependant su remédier à cet état de choses. Les perfectionnements des appareils de suspension ont pallié les effets de l'insouciance des Ponts et Chaussées, en sorte que nous pouvons rouler encore.

Mais quelle différence de l'antique ressort à lames, jadis largement suffisant, aux ressorts et aux amortisseurs modernes !

Progressivement nous avons vu les ressorts de nos châssis s'allonger, leur flèche se réduire, leur flexibilité s'augmenter encore par l'emploi de lames plus minces, leur rigidité transversale s'accroître grâce à l'importance donnée à leur largeur.

Mais tandis que ces progrès se réalisaient le défoncement des routes progressait aussi, hélas ! Il fallut chercher autre chose.

Cette « autre chose » fut l'amortisseur.

Le premier en date fut inventé par Truffaut (la licence exclusive de ses brevets appartient à Peugeot). Cet appareil freinait simplement les oscillations du ressort, soit à la compression, soit à la détente.

Il a été depuis grandement perfectionné et notamment par Houdaille. Ce dernier s'est appliqué à éviter le « coup de raquette » résultant du passage en vitesse d'un trou profond ou d'une bosse importante. En conséquence son amortisseur permet au ressort de fléchir (c'est-à-dire de se tendre) librement lorsque la roue rencontre un obstacle. Il freine ensuite son retour à la position primitive (sa détente).

Avec les appareils de ce genre la réaction du ressort est grandement amortie, mais son action n'est pas améliorée.

En outre, l'amortisseur est assurément excellent pour atténuer les conséquences du passage en vitesse d'un caniveau ou d'un dos d'âne. Mais il ne peut intervenir que si les cahots ont une certaine amplitude d'une part, et si, d'autre part, il y a un certain intervalle entre eux,

Il paralyse, en effet, la remontée du ressort après le choc, mais si un deuxième, un troisième chocs surviennent coup sur coup, avant que le ressort ait repris sa bande, il y aura talonnement.

L'amortisseur correspond en somme à une époque de l'histoire des routes où celles-ci étaient bonnes encore en général et avaient seulement çà et là quelques aspérités ou quelques trous importants.

Le ressort suffisait alors pour absorber les petites réactions que le pneu laissait parvenir jusqu'au châssis. Dans ce but on lui laissait une certaine liberté avant que l'amortisseur n'entrât en jeu. Celui-ci n'intervenait que pour les grandes oscillations.

Mais les routes ne tardèrent pas à nous faire connaître d'autres difficultés. Sur le macadam on vit apparaître les chapelets de trous de profondeur moyenne. Quant aux pavés, jamais entretenus, il est

maintenant de règle que chacun d'eux est à un niveau différent de son voisin.

Pendant ce temps les voitures se faisaient de plus en plus légères.

Or, il fallait laisser aux ressorts une raideur suffisante pour absorber les grandes réactions sans talonnement. Mais alors toutes ces nombreuses aspérités moyennes étaient incomplètement absorbées.

Il en résultait une série de mouvements oscillatoires. Chacun d'entre eux était de peu d'importance. Mais ils arrivaient à se synchroniser. Et cela donna naissance à un phénomène nouveau, « le balancement », phénomène très désagréable, pouvant aller jusqu'à donner le mal de mer aux occupants de la voiture.

Le problème de la suspension était réapparu sous une autre forme.

Dès 1905, M. Louis Bac, représentant de la maison Darracq, avait eu l'idée de remplacer, sur sa voiture personnelle, les jumelles des ressorts à lames par des ressorts à boudin. Le résultat fut excellent ; mais l'idée venait trop tôt.

En 1905, on ne souffrait guère encore des maux que nous venons de signaler. Il ne sembla pas que ce luxe de suspension fût justifié. On l'abandonna.

Or, à l'heure actuelle, il a bien fallu y revenir et la nécessité en impose aujourd'hui l'adoption générale.

Le ressort à boudin se tend et se détend en effet beaucoup plus vite que le ressort à lames.

Alors on le charge d'absorber toutes les oscillations petites et moyennes qui, incessamment répétées, donnent naissance aux trépidations.

On laisse au ressort à lames le soin d'absorber les grands chocs.

La précieuse propriété du ressort à boudin de se bloquer (lorsque ses spires se touchent) sans inconvénient pour sa solidité, lui permet

de supporter sans souffrir tous les chocs qui dépassent son élasticité. On peut donc se servir de ressorts aussi souples qu'on le désire.

Sa quasi-instantanéité de flexion et de détente l'empêche, d'autre part, de synchroniser ses flexions avec celles du ressort à lames et de s'associer avec lui pour balancer la voiture.

Bien entendu, il ne suffit pas de remplacer au petit bonheur les jumelles par des ressorts à boudin, il faut encore que ce ressort, qui n'a par lui-même aucune rigidité transversale, soit convenablement guidé.

A ce point de vue le J.-M. (Jacquet-Maurel) est parfait. Il a d'ailleurs un succès considérable.

Houdaille, auquel on doit déjà l'un des amortisseurs les plus perfectionnés qui soit (sinon le plus), fabrique aussi une jumelle à ressort. Celle-ci est le comble du raffinement comme confort.

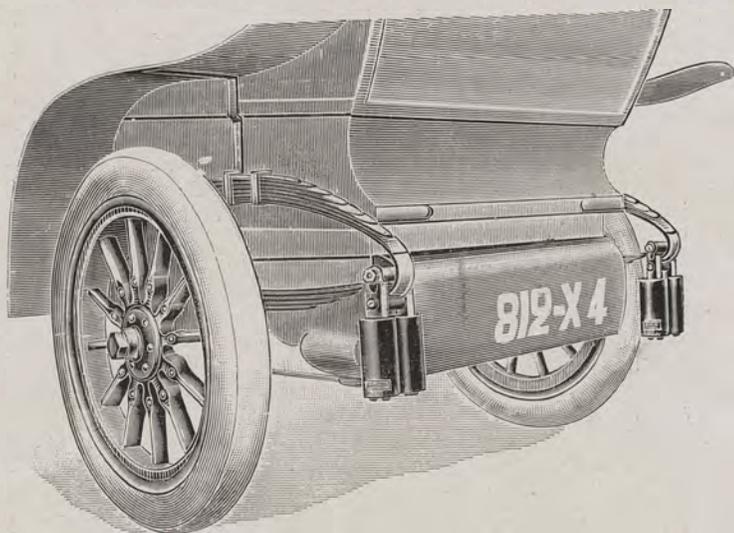
Le réglage de la tension en fonction de la charge, chose si importante pour le bon fonctionnement d'une suspension, se fait pour elle en quelques secondes. Aussi les résultats pratiques sont-ils excellents. Une voiture montée en jumelles et suspensions Houdaille, peut filer à toute vitesse sur les pavés du Nord sans qu'on se doute de leur existence.

Enfin, les berceuses Kap, de Kapferer, et les jumelles Celer, Persan, Farjas, Rittier et Telesco constituent, surtout les premières, des solutions très originales, très ingénieuses et très étudiées de ce système si simple en apparence et en réalité si difficile à bien appliquer.

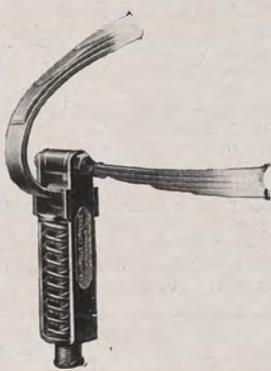
Désormais, avec ces suspensions, la voiture la plus légère franchit en vitesse toutes les aspérités moyennes sans les sentir.

Tout le monde y gagne d'ailleurs : les voyageurs en confort ; le mécanisme, beaucoup plus encore, en longévité, en silence et en sécurité de fonctionnement.

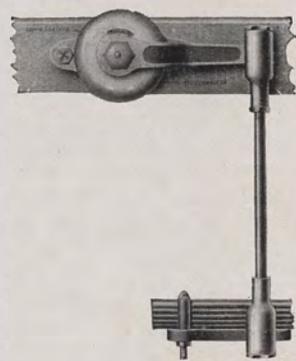
N. et A. GALLIOT.



L'AMORTISSEUR JACQUET-MAUREL



JUMELLE HOUDAILLE



SUSPENSION COMPENSÉE HOUDAILLE

CHOSSES ET AUTRES



Les chevaux de quelques-unes des exploitations agricoles situées dans le voisinage des étangs de la Camargue (Gard) sont atteints d'une maladie dont la nature était demeurée jusqu'à présent mystérieuse. Cette affection, qui détermine une mortalité de 80 à 90 % des animaux atteints, se traduit cliniquement par une anémie progressive, accompagnée de fièvre. Elle emporte généralement les malades en l'espace de quelques mois. Un seul propriétaire a subi par le fait de cette maladie une perte d'environ 300.000 francs.

La cause de cette nouvelle affection a été établie récemment, à la suite de patientes recherches, par MM. M.-C. Dubois, chef du service vétérinaire du Gard, directeur du laboratoire départemental de bactériologie, et G. Crouzet, vétérinaire à Saint-Gilles (Gard).

Il s'agit d'une infection causée par la présence et la multiplication dans le sang des chevaux malades d'un parasite particulier ressemblant aux hématozoaires trouvés par Laveran dans la piropalose équine, maladie exotique qui sévit dans l'Afrique du Sud, et particulièrement au Transvaal et dans la colonie du Cap. La maladie observée dans le Gard serait, comme la maladie africaine, transmise par des insectes piqueurs.

La maladie étudiée dans le Gard constitue le premier cas scientifiquement établi de piropalose du cheval constaté en France.



La Société du cheval de guerre vient de prendre une importante décision qu'il est intéressant de porter sans retard à la connaissance des éleveurs.

Afin de contribuer à la conservation des bonnes juments pour la reproduction le sous-comité, dans sa séance du 23 novembre dernier, a décidé d'assurer aux juments primées dans les concours de la Société les mêmes avantages qu'aux chevaux livrés à la remonte : on sait en effet que la moitié des primes décernées dans les concours de la Société du cheval

de guerre est acquise immédiatement aux propriétaires, mais que la seconde moitié ne leur est versée qu'en cas d'achat par les remontes de l'Etat ; ainsi que cela vient d'être décidé, cet article du règlement vient d'être complété de la façon suivante :

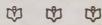
Cette seconde moitié sera également versée, sur présentation de la carte de naissance du produit, aux propriétaires des juments qui, dans leur cinquième année au plus tard, auront eu un produit par un étalon national approuvé ou autorisé.

Une surprime supplémentaire spéciale de 100 fr. pour le naisseur sera de plus attribuée dans tous les concours de la Société aux prix remportés par les produits de juments désignées ci-dessus.

Ajoutons que dans la même séance, le sous-comité a décidé de ne plus admettre aux concours de la Société les chevaux de 6 ans dans les classes des chevaux destinés à la remonte ; dorénavant seuls les chevaux de 3 ans (1^{re} classe) et de 4 et 5 ans (2^e classe) pourront prendre part à ces concours.



Pendant le meeting d'hiver, il y aura deux courses internationales à Vincennes, l'une le 4 février, prix du Conseil municipal de 25.000 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, distance 3.000 mètres ; l'autre le 11 février, le prix du Conseil général de 15.000 fr. pour tous chevaux avec rendement de distance.

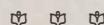


L'Académie des Sports vient d'accorder la médaille d'or, pour la section hippique, au commandant Comunal, en raison de la remarquable performance qu'il a fournie dans le raid hippique des officiers de seconde ligne organisé au printemps dernier, par *le Matin*, en donnant à tous les officiers, dont il était le doyen, un bel exemple d'entrain et d'énergie.



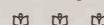
Samedi 2 décembre dernier, un rallye des plus élégants fut donné en forêt de Meudon par M. et M^{me} Pierre Escudier et M. Emmanuel Roux. De nombreux officiers de la garnison de Paris et de Versailles ont franchi dans un style parfait le parcours sévère. Un déjeuner au son du cor, suivi d'un tour de boston, réunissait les invités à l'Ermitage de Villebon.

Reconnu parmi les convives : général de France, baron de Pédrelli, M. G. de Luze, M. et M^{me} Robert Vallery-Radot, M^{me} Dordet, le lieutenant Lemarchand, du 27^e dragons, vainqueur du rallye, etc.



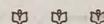
Le « Greyhound Club » organise pour le 10 janvier prochain, à la galerie Dewambe, 43, boulevard Malesherbes, une exposition spécialement consacrée aux lévriers.

Tableaux, dessins, miniatures, gravures, bronzes, bois ou pierre sculptés, ivoires, céramique, verrerie, médailles, sceaux, étains, cuivre, objets d'orfèvrerie en toiles imprimées, soieries, tapisseries, papiers peints, tout ce qui peut fournir une représentation du lévrier figurera dans cette exposition.



Les dates des expositions canines de la saison prochaine ne sont pas encore fixées, mais elles ne tarderont pas à l'être de même que les dates des field-trials ; en effet, la commission des chiens d'arrêt de la Société Centrale, qui a réuni les délégués des Sociétés et Clubs affiliés pour le 18 décembre, a demandé aux Sociétés et Clubs d'envoyer avant le 14 décembre les dates de leurs manifestations pour 1912.

Nous aurons en 1912 des expositions internationales : à Marseille, Bordeaux, Nantes, Lille, Nancy (dans la 2^e quinzaine de juin, vers le 24 probablement), Orléans, Lyon. On parle aussi de plusieurs expositions de un jour.



M. le vicomte Arthur de Chazelles met encore, en 1912, son domaine du Bouleau à la disposition du Pointer Club pour les épreuves à l'anglaise. Ces épreuves seront, en principe, courues les 8 et 9 avril. Elles seront ouvertes aux pointers et aux setters, aussi bien pour le Concours International. Le Club s'est prononcé sur ce dernier point par voie de referendum. Les dates pourront être modifiées après connaissance des dates et des endroits choisis par les autres Sociétés, afin d'établir pour les concurrents le circuit le plus économique et le moins fatigant.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

MAISON R. de BASTILLE, 6 Cce 216^m. Rev. br. à PARIS la 14.163 fr. M. à px 160.000 fr. Prêts à cons. A adj^{re} s' ench. Ch. Not. Paris, 19 Décembre. S'ad. M^{re} BRÉCHEUX, not. 21, av^e d'Italie. T

Nos abonnés sont informés qu'ils ont droit gratuitement à quarante lignes de petites annonces par an. Les annonces ne seront insérées qu'une fois. Toute annonce répétée donnera lieu à la perception d'un droit de 1 franc par insertion, payable d'avance, indépendamment du prix des lignes (la première insertion seule étant gratuite).

La Direction fera toujours passer en premier lieu les annonces de cinq lignes ; quant à celles non payantes dépassant cinq lignes, elles ne seront insérées que lorsque la place consacrée à la rubrique sera suffisante. Les lignes supplémentaires seront insérées à raison de 75 cent. la ligne et devront être payées d'avance. Si le vendeur ou l'acheteur désire donner son adresse au bureau du journal, il devra envoyer avec son annonce la somme de UN FRANC pour frais de correspondance. Dernier délai pour les petites annonces à paraître dans le numéro de la semaine : Mardi, 10 heures.

Poulains de race : Belge de gros trait, de tous âges, sexes et couleurs ; sujets de 1^{er} ordre. — Léon Rochez, Binche (Belgique). 985

Black Bird, très bel Irlandais, bai brun, 1^m63, connu concours hippiques, sans handicap, attelé ou monté en dame. — Lazard, Chantilly. 986

Irlandais gris, 1^m58, 7 ans, belles allures, beau modèle, a chassé Pau, monté en femme, s'attelle, garanties. 2.000 fr. — Vicomte La Mettrie, Dinard. 988

Jument 3/4 sang, baie, 1^m64, bonne action au galop, trotte en moins de 2", se monte, douce aux chiens ; sage : s'attelle parfaitement, peur de rien. Très grand fonds.



975 francs avec garantie. A. B., bureau du journal. 955

« Jumper » superbe Irlandais bai, 9 ans, 1^m63, ayant fait concours en Angleterre et chasses en Irlande, monté homme et dame, très sage, galope remarquablement, très gros sauteur, cheval de chasse très sérieux, en plein travail, toutes garanties, 2.900 fr. — Comte G. de Saint-Seine, Les Coteaux, Tout le Monde, Maulévrier, M.-et-L. 989

1^o Cob irlandais, 6 ans, 1^m52, bai très beau modèle, bien membré, peut porter du poids, s'attelle, très brillant ; saute fort, avec garanties, 2.200 fr. ; 2^o Hunter irlandais, 6 ans, 1^m62, fortement charpenté, queue longue, alezan, peut porter gros poids, trois

bonnes allures, s'attelle, sage partout, avec garanties, 2.500 fr. ; 3^o Irlandaise légère, mais culottée, 1^m52, baie, très distinguée et du cachet, facile attelée et montée en homme et en femme ; sauteuse de concours, 2.000 fr. Ces 3 chevaux ont été importés cette année d'Irlande, par le propriétaire chez qui ils sont en service et qui les vend pour excès de nombre. — S'adresser Bureau du Journal. 993

Marionnette, 1^m57, gagnante coupes et championnat hauteur, et hunter importé, 1^m70, gros poids, monté en dame, fort sauteur, à vendre 3.200 fr. — Chacun visible S. V., 92, r. Longchamp, Neuilly Seine. 995

Jument de pur sang, alezane, 1^m58, saine et nette, grande origine, ayant bien couru en plat, conviendrait parfaitement officier. — Carron, haras de Rambouillet. 996

Fox-terriers poil dur, mâles et femelles, meilleures origines, plusieurs hautement primés ; prix avantageux, cause excès nombre. — Georges Leroy, 10, rue Collange, Levallois-Perret (Seine). 994

Double phaéton, 16 HP, Unic, capote cuir, pare-brise, tendelet, pneus état neuf 815x105. Mécanisme revu à l'usine. Carrosserie état neuf. Vitesse : 60 kilom. à l'heure en palier. Moyenne : 45 kilom. l'heure. Prix : 3.900 fr. — S'adresser à M. J. Romain, au Journal. 973

Entrain^r public ayant belle install. dem. quelqu'un av. un peu argent pr monter, bonné écur. Courses galop. Bretagne. — Cloez Kerganaree, Morlaix. 990

Demande quelqu'un, av. 30.000 fr. pr associer commerce dress., entraînem^t chev., installation superbe, pistes, bénéf. sûrs. — Ecole Dressage, Morlaix. 991

Toutes caoutch. franco gare achet^r : americ, 4 r 4 pl. 900 fr. — Road C. 2 pl. 450 fr. — Stanop 2 pl. 500 fr. — Till dress. 600 fr. — Breack dress. 500 fr. — Cloez Kerganarel, Morlaix. 992

Le Gérant : P. JEANNIOT.

Société Générale d'Impression, 21, rue Ganneron, Paris P. MONOD, directeur.

CAMPEADOR
PARFUM ULTRA-PERSISTANT
ED. PINAUD, PARIS

BOITERIES, TARES MOLLES, FLUXIONS DE POITRINE, ANGINES

des CHEVAUX, CHIENS, BÊTES à CORNES
sont RADICALEMENT GUÉRIES par

TOPIQUE DECLIE-MONTET

PRIX : 4 francs, PHARMACIE DES LOMBARDS
50, rue des Lombards, Paris et dans toutes les Pharmacies